



Mairie de Saint Just sur Viaur
31 Impasse de la mairie
12800 SAINT JUST SUR VIAUR
Tel : 05.65.69.22.63
Mail : mairie@saintjustsurviaur.fr

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 FEVRIER 2026

Séance du lundi 02 février 2026 à 18 heures 00, l'assemblée convoquée en session ordinaire le 27 janvier 2026, s'est réunie dans la salle du conseil, sous la présidence de Mr BESOMBES Yvon.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Votants : 06

Sont présents : Yvon BESOMBES, Franck SEHET, Marylène ROBERT, Laurie SOULA, Tamara JORAM, Geneviève POUZENC.

Représentés :

Excusés :

Absents : CONDUCHE Prescillia, BALADINE Dominique, BOUSQUET Sandrine.

Secrétaire de séance : Franck SEHET

Ordre du jour :

- L'avenir du gîte géré par Gîte de France
 - L'adhésion au contrat d'assurance statutaire 2026- 2029 du centre de gestion 12
 - L'adhésion à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie
 - Avenir du Photovoltaïque
 - Questions diverses
-

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yvon BESOMBES Maire, Monsieur Franck SEHET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour 2 points qui ont été oubliés sur la convocation : Création d'un poste de rédacteur à temps complet et augmentation des indemnités des élus. Le conseil accepte à l'unanimité de ses membres de rajouter à l'ordre du jour les deux points.

- **L'avenir du gîte géré par Gîte de France :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas engager la commune sur la gestion des gîtes afin de donner toute latitude à la prochaine municipalité. Ce point est donc ajourné

- **L'adhésion au contrat d'assurance statutaire 2026- 2029 du centre de gestion 12**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et du résultat de la consultation menée par le CDG relative au contrat groupe Assurance risques statutaires, le petit marché a été remporté par WTW. Après en avoir

délibéré, le conseil décide à l'unanimité de fixer les garanties et franchises et autorise Monsieur le Maire de prendre et signer tous les actes résultant et tout acte y afférent.

- [Délibération portant approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie](#)

Monsieur le Maire rappelle que la commune étant adhérente à l'agence départementale Aveyron Ingénierie et suite à la modification par ce dernier de son règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence. Oûi cet exposé, le conseil Municipal confirme l'adhésion à Aveyron Ingénierie et aux services proposés et approuve à l'unanimité le règlement intérieur.

- [Délibération portant création d'un emploi permanent de rédacteur](#)

Monsieur le Maire expose au Conseil les difficultés que la commune rencontre depuis plusieurs années concernant le poste de secrétaire de mairie et le retard occasionné dans le traitement des demandes et la gestion administrative de la commune. Le maire rappelle que les petites communes sont très impactées par les difficultés de recrutement du fait des spécificité de l'emploi et de la polyvalence qu'il requiert. Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur (B) à temps complet. Oûi cet exposé le conseil accepte à l'unanimité.

- [Délibération portant majoration des indemnités de fonctions du maire et des adjoints](#)

Monsieur le Maire explique que la commune bénéficie de la faculté de majoration prévue par le code général des collectivités territoriales, concernant les indemnités de fonction. Il propose une majoration au taux maximal dans la limite des plafonds règlementaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30.